

Union du Maghreb Arabe  
Secrétariat général



Union Internationale des  
Télécommunications



**Réunion portant sur la conformité et l'interopérabilité en  
matière des TIC dans les régions arabe et africaine**

**Tunis (CERT): 30-31/05/2016**

**M. SEBOUAI Lotfi**  
**Directeur de l'Infrastructure**  
**Union du Maghreb Arabe**

**Aperçu sur l'UMA :**

- *Le Traité constitutif de l'UMA a été signé à Marrakech le 17/02/1989 par les chefs d'Etats des cinq pays maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie, Libye, Mauritanie) fixant les objectifs suivants:*
  - *Consolidation des rapports de fraternité qui lient les Etats membres et leurs peuples ; la réalisation du progrès et du bien-être de leurs communautés et la défense de leurs droits;*
  - *Réalisation progressive de la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux entre les Etats membres;*
  - *Adoption d'une politique commune dans tous les domaines. En matière économique, la politique commune vise à assurer le développement industriel, agricole, commercial et social des Etats membres.*

- *Dans la perspective d'instituer à terme une union économique maghrébine, les étapes suivantes ont été fixées :*
  - *Institution d'une zone de libre échange avec le démantèlement de l'ensemble des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce entre les pays membres;*
  - *Union douanière tendant à instituer un espace unifié avec adoption d'un tarif extérieur commun vis-à-vis du reste du monde;*
  - *Marché commun qui doit consacrer l'intégration des économies maghrébines avec la levée des restrictions à la circulation des facteurs de production à travers les frontières nationales des pays membres.*

3

### Coopération Maghrébine en matière des TIC

- *Compte tenu du rôle principal des TIC dans le développement socio-économique moderne, l'UMA a, dès 1990 créé le Conseil Ministériel Maghrébin de la poste et de la technologie de l'information qui a tenu sa première session à Tripoli les 1 et 2/05/1990.*
- *Il est doté de deux commissions techniques:*
  - *Commission de la Poste*
  - *Commission des technologies de la communication et de l'information*
- *La coopération maghrébine dans le domaine des TIC a permis la réalisation du Câble Ibn Khaldoun de fibre optique qui a coûté plus de 30 millions de dollars et qui relie la Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc.*
- *Egalement, sous l'égide de ce Conseil Ministériel, l'UMA à l'aide d'un financement de la BAD a réalisé deux études visant à établir une harmonisation du cadre juridique et réglementaire du secteur des TIC à l'échelle maghrébine et à instaurer un réseau sécurisé de télécommunications haut débit à base de fibre optique.*

4

### 1- Etude d'harmonisation du cadre juridique et réglementaire du secteur des TIC dans les pays du Maghreb

- *Cette étude vise à harmoniser le cadre juridique et réglementaire du secteur des TIC dans les pays du Maghreb et l'adapter au développement très important qu'a connu ce secteur afin de l'orienter vers un marché ouvert multi opérateur et de bénéficier des avantages économiques de cette opération.*
- *Les objectifs multiples de cette étude peuvent se traduire à travers:*
  - Politiques:
    - \* *Renforcer la coopération internationale en vue d'atteindre les standards, notamment en termes de transparence, de fiabilité, de sécurité et de cybercriminalité.*
    - \* *Promouvoir l'usage des TIC dans les rapports entre l'administration et les administrés.*

5

#### •Économiques:

- \* *Promotion de l'usage des TIC dans les entreprises;*
- \* *Soutien des PME en matière d'équipements;*
- \* *Développement de l'économie numérique .*

#### •Sociaux:

- \* *Démocratisation de l'accès aux réseaux de télécommunication spécialement internet*
- \* *Renforcement des infrastructures en matière de service universel.*

#### •Juridiques:

- \* *Mise à niveau de la réglementation vis-à-vis des normes internationales.*
- \* *Renforcer les textes en matière de cybersécurité en vue d'instaurer la confiance en l'économie numérique.*

#### •Technologiques:

- \* *Amélioration de la performance des infrastructures des TIC.*
- \* *Promotion de la recherche et du développement dans ce domaine.*

6

## 2- Etude sur la réalisation et la sécurisation du réseau de télécommunication haut débit à base de fibre optique dans les pays de l'UMA

- *Ce projet s'inscrit dans le cadre des projets d'infrastructures initiés par le Secrétariat de l'UMA visant le développement et l'intégration économique des pays du Maghreb et la sécurisation du réseau de télécommunication des pays maghrébins par la réalisation d'un câble direct qui ne passera pas par d'autre pays étrangers.*
- *Les experts ont opté, parmi plusieurs scénarios envisagés, pour la réalisation d'un câble maritime de fibre optique haut débit qui relie les cinq pays de l'UMA sur une longueur de 5400 Km .*
- *Les principaux objectifs de ce projet:*
  - *Faire face à la mutation technologique vers le « tout IP » et la prédominance des échanges de données dans les prochaines années.*
  - *Compléter et sécuriser le réseau large bande de dans la région afin de mettre à la disposition de tous les opérateurs maghrébins les capacités suffisantes pour échanger directement leur trafic internet.*
  - *Permettre une extension du réseau vers les CER voisines, COMESA via l'Egypte et CEDEAO via le Sénégal .*

7

## Processus de Tunis (décembre 2014)

- *L'Atelier organisé par l'UIT au siège du CERT du 09 au 11/12/2014 qui avait pour objet de promouvoir le développement des programmes d'évaluation de la conformité et de l'interopérabilité en matière des TIC au Maghreb, constitue le point de départ de l'instauration d'une coopération entre l'UIT et l'UMA.*
- *Un certain nombre de questions importantes liées à ce domaine ont été évoquées dont les plus pertinentes:*
  - *Procédures d'établissement des régimes de conformité et l'interopérabilité : organisations internationales, plans et études d'évaluation de la conformité, lancement des laboratoires spécialisés et les ARM ;*
  - *Critères techniques, mesures juridiques et économiques pour la création de ces laboratoires;*
  - *Nécessité d'analyser la situation de conformité dans les pays du Maghreb, méthodologie à suivre en vue d'instaurer une coopération régionale et enfin comment profiter des expériences internationales pour la délivrance des certifications ;*
  - *Voies et moyens pour créer des laboratoires maghrébins de conformité reconnus par l'UIT.*

8

- *Dans ce cadre, l'UIT, a réalisé une étude en la matière qui a eu le mérite d'identifier un certain nombre d'éléments nécessaires pour établir un régime connu de conformité et de promouvoir une coopération effective entre les pays du Maghreb en vue d'établir les ARM.*
- *Elle a, également, révélé un manque de capacités et d'infrastructures en plus de l'inexistence de coordination dans le lancement des projets liés à ce secteur.*
- *A l'occasion de cet Atelier, l'UIT et l'UMA ont exprimé leur volonté à instaurer une coopération bilatérale visant la concrétisation du plan d'action adopté lors de cette rencontre.*
- *Cette volonté a été traduite à travers la signature à Rabat en date du 28 août 2015, d'une déclaration conjointe.*

9

#### Plan d'action adopté par les experts maghrébins en novembre 2015

- *Conformément à la déclaration conjointe sus-indiquée, L'UMA et l'UIT ont organisé à Rabat une réunion qui a regroupé les experts qui ont été désignés par leurs pays respectifs.*
- *Il a été décidé de la création d'un Comité d'experts spécialisés sous l'égide de l'UMA qui aura pour tâche de :*
  - *Identification des organismes d'accréditation, de normalisation et de certification;*
  - *Identification des normes, procédures et standards adoptés et utilisés dans ces pays aussi bien que les besoins additionnels pour chaque pays;*
  - *Finalisation de la liste des laboratoires spécialisés dans ces pays;*
  - *Examen du projet d'ARM proposé par l'UIT dans le but de le finaliser dans les plus brefs délais.*

10

**Obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de ce projet régional :**

- *Il faut reconnaître que ce processus date depuis uniquement une année et demi ;*
- *Compte tenu des moyens techniques et financiers dont nous disposons pour participer activement à mettre en œuvre le plan d'action tel que approuvé par la réunion de Rabat , il faut faire plus d'effort dans le but de trouver ces moyens;*
- *Sur le plan procédural, notre Organisation s'adresse aux Ministères de tutelle à travers le canal diplomatique , mais on va fournir l'effort nécessaire pour toucher directement les opérateurs concernés par ces questions dans les cinq pays membres;*
- *L'intérêt porté à ce sujet n'est pas le même dans chaque pays membre celà apparaît aux niveaux :*
  - *du cadre juridique et réglementaire ;*
  - *des installations et laboratoires spécialisés*
  - *Certains ont exprimé un manque d'intérêt en optant purement et simplement à l'adoption des standards européens en la matière;*
  - *Celà reflète la non cohésion dans la perception de cette problématique à l'échelle de la région.*

11

*Par contre, nous sommes appelés lors de la prochaine réunion des experts maghrébins :*

- *A créer officiellement le Comité régional sous l'égide de l'UMA ;*
- *A finaliser le projet des ARM et le soumettre au Conseil des Ministres maghrébins de la poste et des TIC pour signature ;*
- *En parallèle à cela, il est primordial que nous continuions nos efforts conjugués en vue de :*
  - *Sensibilisation des pouvoirs publics, économiques, la société civile et les opérateurs liés par ces aspects à travers l'organisation des Ateliers spécialisés dans chaque pays membre ;*
  - *A notre niveau, on doit insérer d'une manière permanente, cette question à l'ordre du jour de la Commission Maghrébines des TIC ;*
  - *On doit, également, privilégier les accords bilatéraux qui pouvaient amener à une coopération régionale plus vaste.*

12

**Merci pour votre attention**